

Traite MENA'HOT

Proposition de plan - Neuvième chapitre - Daf 84 a et b

84 a

Guemara

Les Tana'im ne sont pas d'accord que sur le Chadash.

- *Ils sont d'accord que l'Omer et le Shte ha'Lechem doivent être d'Eretz Yisrael.*
- *Mais ils sont en désaccord avec la beraita suivante*
 - *R. Yosi b'Rebbi Yehudah : L'Omer peut être apporté de Chutz la'Aretz ;*
 - *"Ki Tavo-ou El ha'Aretz" enseigne que la mitsva de l'apporter commence quand Yisrael entrera dans Eretz Yisrael (mais pas qu'il doit être apporté d'Eretz Yisrael).*
 - *Il soutient que mid'Oraita, Chadash est interdit aussi en Chutz la'Aretz.*
 - *"Mi'Moshveteichem" enseigne partout où vous habitez.*
 - *"Ki Tavo'ou" enseigne que l'obligation commence dès l'entrée dans Eretz Yisrael.*

Nous avons une Mishna qui enseigne que les gardiens qui gardent les Sefichim (produits qui poussent tout seuls, spontanément) durant la Shemita (pour qu'on puisse les utiliser pour l'Omer, et les 2 pains) sont payées par Terumat ha'Lishkah.

- *Mais nous avons une Beraita / Rami bar Chama : le produit de la shemita est destiné "le Ochelah" (être mangé), mais pas pour être brûlé. (Comment peut-on apporter l'Omer de Shemita ? Un Kometz est brûlé !)*
 - *Rav Chisda : "L'Dorotam" enseigne que nous apportons l'Omer même l'année de la Shemita*
 - *Rami bar Chama : Je suis d'accord qu'elle est apportée. Je me demande pourquoi nous ne l'apportons pas des produits de l'année précédente !*
 - *Rav Chisda : Ce doit être Karmel (doux, au moment de la moisson, et ce n'est pas le cas si on prend ancienne récolte).*
 - *Nous pourrions utiliser de tels produits de l'année précédente !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- "Karmel Takriv" enseigne qu'il doit être doux au moment où il est offert.
- R. Yochananan enseignait comme Rav Chisda, qu'il doit être doux au moment où il est offert.
- R. Elazar : Ce doit être "Reishit Ketzircha" : le début de votre récolte, et non la fin de l'ancienne récolte

Rabah - Beraita : "Vé Im Takriv Minchat Bikurim" fait référence à l'Omer. Ça vient de l'orge ;

- *Peut-être qu'il vient du blé !*
 - *R. Eliezer : Il est dit ici "Aviv", le nom du mois de départ de Mizrayim ;*
 - *Tout comme « Aviv » la saison de Mizrayim se réfère à (la saison de récolte) l'orge, il en va de même pour l'Omer.*
 - *R. Akiva :*
 - *Des Menachot obligatoires de blé (Minchat Chotei) et d'orge (Minchat Sotah) sont apportés.*
 - *Il en va de même pour le Tzibur qui apporte parfois des Menachot de blé (par exemple Shte ha'Lechem) et parfois d'orge ;*
 - *Or, si l'Omer était du blé, le Tzibur n'apporterait jamais d'orge.*
 - *R. Akiva : Si l'Omer était du blé, les Shte ha'Lechem ne serait pas le Bikurim (le premier de son espèce. La Torah l'appelle Bikurim !)*
- ➔ *R. Yochananan est réfuté.*

Nous avons une Mishna : Nous n'apportons pas de Bikurim autres que les sept espèces (d'Eretz Yisrael), ni les dates qui poussent dans les montagnes, ni les fruits qui poussent dans les vallées. Ils sont de qualité inférieure.

84b

Ula : S'ils ont été amenés, ils ne sont pas Kodesh.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- R. Acha bar Aba - Beraita : "Korban Reishit" enseigne que Shte ha'Lechem doit être la première Minchah de farine de blé (de Chadash) ;
- Il est également écrit "b'Hakrivchem Minchah Chadashah la'Shem bi'Shavu'oteichem".
 - Ceci enseigne seulement que Shte ha'Lechem doit être le premier Minchah du blé Chadash. Quelle est la source qu'une Minchah d'orge Chadash ne peut pas être amenée avant ?
 - Un autre verset dit " Chadashah." Comme nous n'en avons pas besoin pour enseigner le blé, il enseigne l'orge.
 - Quelle est la source que Bikurim ne peut pas précéder Shte ha'Lechem ?
 - "V'Chag Shavu'ot Ta'aseh Lecha Bikurei Ketzir Chitim."
 - Cela enseigne seulement que les Bikurim de blé ne peuvent précéder Shte ha'Lechem. Quelle est la source concernant l'orge ?
 - "... Bikurei Ma'asecha Asher Tizra' ..." (Shte ha'Lechem précède Bikurim de tout ce que tu plantes, fais pousser).
 - Cela n'enseigne que ce qui était Nizra (planté). Quelle est la source des choses qui ont grandi d'elles-mêmes ?
 - "Ba'Sadeh" les inclut.
 - Quelle est la source qui interdit ce qui pousse sur le toit, dans un Churvah (ruine), un pot de fleurs, ou sur un bateau ?
 - "Bikurei Kol Asher b'Artzam" les inclut.

Quelle est la source que Nesachim et (Bikurim d'autres) fruits ne peuvent pas précéder Shte ha'Lechem ?

- Il est dit ici "Bikurei Ma'asecha", comme il est dit là-bas / Soukot "b'Aspecha Et Ma'asecha Min ha'Sadeh" ;
- De même que là-bas, "Ma'asecha" inclut le vin et les fruits (ils sont cueillis à Soukot). Ici aussi, "Ma'asecha" inclut le vin et les fruits.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Ce qui pousse sur le toit, dans une ruine, dans un pot, ou sur un bateau peut être Bikurim, et d'autant plus ce qui pousse dans les montagnes ou les vallées

→ *Le Seifa ('les choses qui poussent sur le toit, une ruine...') fait référence à Menachot*

Rav Ada bar Ahavah : Le verset ("Bikurei...") se termine par "Kol Tahor b'Veitecha Yochalenu", mais seuls Kohanim hommes peuvent manger Menachot.

→ *Rav Mesharshiya : Juste avant, il est écrit "Lecha Yihyeh" (pour vous (Aharon) et ceux comme vous, c'est-à-dire les hommes) !*

- *Rav Mesharshiya :*
 - *"Kol Tahor b'Veischa" fait référence à Bikurim.*
 - *"Lecha Yihyeh" fait référence à Menachot.*

▪ *Rav Ashi : Le verset entier se réfère à (sortes de) Menachot.*

- *"Kol Tahor b'Veitecha" fait référence à Terouma de Lachmei Todah.*
- *"Lecha Yihyeh" fait référence à Menachot.*

D'autres Amora'im sont en controverse à propos de la loi d'Ula.

→ *R. Yochananan : Si des dattes de montagne ou des fruits des vallées ont été apportés pour Bikurim, ils ne sont pas Kodesh ;*

→ *Reish Lakish : Ils sont Kodesh, comme un animal faible. (On ne devrait pas en faire un Korban. B'Di'eved, si on l'a fait, c'est Kodesh.)*

- *Quelle est la raison de R. Yochananan ?*
 - *R. Elazar : J'ai vu R. Yochananan en rêve.*
 - *R. Elazar :*
 - *Nous apportons des Bikurim "mi'Reishit", mais pas tous les Reishit (seulement des sept espèces).*
 - *De même, nous apportons "me'Artzecha", mais pas tout dans votre pays (les fruits inférieurs sont Pasul pour Bikurim).*
 - *Comment Reish Lakish explique-t-il "me'Artzecha" ?*
 - *R. Gamliel bar Rebbi/beraita : Il est écrit "Eretz" en ce qui concerne Bikurim, et en ce qui concerne les*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

sept espèces. Ceci enseigne que les Bikurim proviennent des sept espèces.

Quelle est la source de R. Yochananan ?

- *C'est ce qu'il apprend de "Eretz". Il exclut les fruits de qualité inférieure du 'Mem'.*
- *Reish Lakish n'explique pas le 'Mem'.*

Deux beraitot semblent se contredire :

- **Première beraita** : *On peut apporter des bikurim et réciter les pesoukim de ce qui suit : des produits qui poussent sur le toit, dans un Churvah, dans un Atzitz, ou sur un bateau.*
- **Deuxième beraita** : *On en tire des Bikurim, mais on ne récite pas les pesoukim*
 - *Reish Lakish peut répondre que l'on apporte et récite les versets sur des produits qui ont poussé sur le toit d'une grotte (c'est comme une terre normale), dans un Churvah labouré, dans un pot avec un trou, ou sur un bateau en terre cuite (le produit est considéré comme poussant dans Eretz Yisrael, car le Cheres est fait en terre.*
 - *On apporte les bikourim mais on ne récite pas les versets pour des produits qui ont poussé sur le toit d'une maison, dans un Churvah non labouré, dans un pot sans trou, ou sur un bateau en bois (les produits ne sont pas considérés comme poussant dans Eretz Yisrael.)*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l